L'ACCÈS À LA CONTRACEPTION DANS LES PHARMACIES DU CANADA

✓ Mis en œuvre dans la province ou le territoire X Non mis en œuvre P En attente d'une loi, d'un règlement ou d'une politique de mise en œuvre

	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NS	PE	NL	YT	NWT	NU
Contraception d'urgence													
En vente libre	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Les pharmacien·nes peuvent prescrire (acétate d'ulipristal, dispositif intra-utérin en cuivre)	✓	✓	✓*	X	X	✓[1]	✓	✓	✓	✓	X	X	X
Contraceptifs prescrits par les pharmacien·nes[2]													
Contraceptifs oraux	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X
Timbre	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X
Anneau vaginal	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X
Injection (p. ex. Depo-Provera)	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X
Administrer l'injection[3]	✓	✓	✓	✓	✓	P[4]	✓	✓	✓	✓	X	X	X
Implant sous-cutané	✓	✓	X	X	X	P[4]	X	✓	X	X	X	X	X
Système et dispositif intra-utérins (hormonal et en cuivre)	✓	✓	X	X	X	P[4]	X	✓[5]	X	X	X	X	X
Couverture des services pharmaceutiques par les régimes publics[2,6]													
Prescription de la contraception d'urgence par les pharmacien·nes	✓	✓	✓[7]	X	X	✓	X	✓	✓	X	X	X	X
Prescription de contraceptifs hormonaux par les pharmacien·nes	✓	✓[8]	✓[8]	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X

1. La prescription d'un dispositif intra-utérin en cuivre sera possible à compter du 9 décembre 2026.
2. Les pouvoirs de prescription des pharmacien·nes, y compris les exigences supplémentaires en matière de formation, peuvent varier d'une province à l'autre.
3. Le pouvoir d'administrer des médicaments par voie injectable accordé par les autorités provinciales est subordonné à une formation spécialisée ou à la détention d'un certificat d'aptitude.
4. Sera possible à compter du 9 décembre 2026.
5. Peut prescrire des dispositifs contraceptifs intra-utérins, implantables ou autres nécessitant l'intervention d'autres professionnels de la santé, dans le cadre d'une collaboration avec un médecin ou une infirmière praticienne.
6. Les conditions d'admissibilité au régime public de médicaments et de services peuvent varier. La couverture au sein d'une province peut être limitée à certains régimes. Le nombre de réclamations par an varie également.
7. Le remboursement du droit ne peut être demandé que si l'acétate d'ulipristal est prescrit à des fins de contraception d'urgence.
8. Le remboursement du droit ne peut être demandé qu'en présence d'une ordonnance de contraception hormonale.

* S'applique uniquement à l'acétate d'ulipristal.

Association des pharmaciens du Canada | Canadian Pharmacists Association

Octobre 2026

COUVERTURE PUBLIQUE DE LA CONTRACEPTION AU CANADA

U Couverture universelle

L Couverture accessible uniquement dans le cadre de certains régimes ou programmes

X Aucune couverture, sous aucun régime ou programme

	BC[1]	AB	SK	MB[1]	ON	QC	NB	NS	PE[1]	NL	YT[1]	NWT	NU
Couverture par les régimes publics pour la contraception [2,3]													
Contraception d'urgence par voie orale	U[4]	L[4]	L	U[4]	L[4]	L	L[4]	L[4]	U	X	U[4]	L	L
Contraceptifs oraux	U	L	L	U	L	L	L	L	U	L	U	L	L
Timbre	X	X	X	X	X	L	X	X	X	X	X	X	X
Anneau vaginal	U	X	L	X	X	L	L	L	U	L	U	X	X
Injection (p. ex. Depo-Provera)	U	L	L	U	L	L	L	L	U	L	U	L	L
Implant sous-cutané	U	L	L	U	L	L	L	L	U	L	U	X	L
Dispositif intra-utérin hormonal (DIH)	U	L	L	U	L	L	L	L	U	L	U	X	X
Dispositif intra-utérin en cuivre (DIC)	U	X	X	X	X	X	X	X	U	X	U	L	X

1. Couverture disponible dans le cadre du Régime national d'assurance médicaments.
2. Les conditions d'admissibilité au régime public de médicaments et de services peuvent varier. La couverture au sein d'une province peut être limitée à certains régimes. Le nombre de réclamations par an varie également.
3. Les régimes publics d'assurance médicaments peuvent ne pas prendre en charge les médicaments de marque ou l'ensemble des médicaments disponibles au sein d'une classe thérapeutique; les plafonds annuels et l'étendue de la prise en charge peuvent varier d'une province à l'autre.
4. Le lévonorgestrel figure sur la liste des médicaments pour la contraception d'urgence par voie orale. L'acétate d'ulipristal (Ella) ne figure pas sur la liste provinciale des médicaments remboursables.

Association des pharmaciens du Canada
Canadian Pharmacists Association

Octobre 2026